



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Résumé du
Plan d'entreprise
de 2018-2019 à 2022-2023

www.ccn-ncc.gc.ca

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa, Canada K1P 1C7
Courriel : info@ncc-ccn.ca • Télécopieur : 613-239-5063
Téléphone : 613-239-5000 • Ligne sans frais : 1-800-465-1867
ATS : 613-239-5090 • ATS sans frais : 1-866-661-3530

À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans le présent document sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.

Commission de la capitale nationale
Résumé du Plan d'entreprise de 2018-2019 à 2022-2023
Numéro de catalogue : W91-2F-PDF
1926-0504

Remarque : Dans ce document, le masculin est utilisé comme genre neutre.

Table des matières

Message du président et du premier dirigeant	2
Profil de la société d'État	3
Contexte opérationnel	13
Orientations stratégiques, priorités et principaux résultats	19
Tableaux financiers	31
Annexes	38

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU PREMIER DIRIGEANT

En tant que première planificatrice et principale intendante de la capitale du Canada, la Commission de la capitale nationale (CCN) s'efforce constamment de bâtir une capitale qui reflète nos valeurs les plus profondément ancrées, tout en rendant hommage à l'histoire de notre pays et en exprimant nos aspirations pour l'avenir.

Je ne pense pas exagérer en affirmant qu'il s'agit d'une année charnière dans l'histoire de la CCN. Les efforts incroyables que nous avons consacrés à la préparation des festivités du 150^e anniversaire du Canada sont derrière nous. Des Pavillons de la Confédération au Monument national de l'Holocauste, en passant par le Plan de la capitale du Canada et les nombreux projets menés en partenariat avec les peuples autochtones du Canada, les legs découlant des activités organisées par la CCN pour souligner l'année 2017 profiteront à la capitale et à la population canadienne pendant de très nombreuses années encore. Nous avons maintenant hâte de faire face à de nouveaux défis et à de nouvelles perspectives.

Au fur et à mesure que nous irons de l'avant, le Plan de la capitale du Canada servira de schéma directeur primordial pour la capitale des 50 prochaines années; ses objectifs et ses étapes-clés sont interreliés tout au long du plan quinquennal décrit dans ce document. Sous son égide, la CCN poursuivra une série d'initiatives intéressantes — toutes importantes, mais dont certaines seront porteuses de grandes transformations. Citons, entre autres, le Plan lumière de la capitale; le renouvellement spectaculaire de la pointe Nepean; l'ambitieux projet d'aménagement des parcs riverains sur les deux berges de la rivière des Outaouais; l'aménagement de l'île Victoria en un lieu revêtant une importance particulière pour les peuples autochtones du Canada et reflétant notre vision commune de réconciliation; et le réaménagement des plaines LeBreton et des îles de la rivière des Outaouais, qui constitue le projet le plus vaste et le plus ambitieux de l'histoire de la capitale.

Il sera tout aussi important, en ce qui a trait à l'intendance de la capitale, de mettre davantage l'accent sur la durabilité et la résilience, sujets dont il sera question dans la Stratégie de développement durable qui est en cours de rédaction. Cette stratégie soulignera le rôle de chef de file de la CCN dans la région, alors que nous travaillons de concert avec nos partenaires en vue de créer une capitale plus verte et de relever divers défis environnementaux, notamment le changement climatique, les conditions météorologiques extrêmes et les espèces envahissantes.

Par ailleurs, au cours des cinq prochaines années, un nouvel accent sera mis sur la protection et la conservation des actifs de la CCN. Les dernières années ont exigé des choix difficiles sur le plan financier, notamment la décision de reporter l'entretien de plusieurs actifs et propriétés de la CCN. Toutefois, grâce au montant additionnel de 55 millions de dollars réservé à cet effet dans le budget fédéral de 2018, les travaux de restauration de ces derniers ont déjà commencé. Dans les années qui viennent, la CCN continuera de chercher des fonds supplémentaires, avec l'intention de remettre tous ses actifs en bon état.

En outre, nous élaborerons des plans de gestion des actifs, ainsi que des plans visant l'entretien et la réfection des résidences officielles dans la capitale, en veillant à ce qu'elles répondent aux besoins des résidents, en ce qui a trait à leur vie privée aussi bien qu'à leurs fonctions officielles.

Il en faut des mains pour bâtir une capitale exceptionnelle! Et la CCN poursuivra ses objectifs de concert avec un grand nombre de partenaires – gouvernements et secteur privé; d'institutions nationales et d'établissements d'enseignement; de groupes communautaires et d'organismes voués à la culture et au patrimoine; de membres du public; et, dans un esprit de réconciliation, les peuples autochtones dans la région de la capitale.

Le Plan de la capitale du Canada est le document de planification le plus collaboratif de l'histoire de la capitale : il est, en fait, le produit d'une conversation avec 20 000 Canadiens d'un océan à l'autre, et cet esprit d'inclusivité continuera d'imprégner toutes les initiatives de la CCN. En tant que planificateurs, intendants et partenaires créatifs, nous travaillerons ensemble dans le but de créer une capitale qui est une source constante de fierté et d'inspiration pour tous les Canadiens, maintenant et pour les générations à venir.

Le président,



Marc Seaman

Le premier dirigeant,



Mark Kristmanson, Ph. D.



PROFIL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT

Mandat

La Commission de la capitale nationale (CCN) est une société d'État fédérale créée par le Parlement du Canada en 1959 aux termes de la *Loi sur la capitale nationale*.

La *Loi sur la capitale nationale* définit ainsi le rôle de la CCN : « établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale¹ et [...] concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale. » La société d'État s'acquitte de son rôle comme suit :

- en établissant l'orientation d'aménagement à long terme² des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada;
- en guidant et en contrôlant l'utilisation et la mise en valeur de ces terrains;
- en gérant, en conservant et en protégeant les actifs de la CCN³ (y compris le parc de la Gatineau, la Ceinture de verdure, les parcs urbains, les biens immobiliers et d'autres actifs, comme des ponts, des sentiers et des promenades);
- en entretenant des lieux patrimoniaux de la région de la capitale du Canada, comme les résidences officielles et des lieux commémoratifs.

Mission

La mission de la CCN est de s'assurer que la région de la capitale du Canada revêt une importance nationale et constitue une source de fierté pour la population canadienne.

Principes directeurs

Les principes directeurs précisent la conduite que la CCN adoptera pour mettre en œuvre ses priorités et réaliser son mandat. Dans toutes ses activités et ses opérations, la CCN a pour but de faire preuve d'excellence et d'être une société d'État fédérale et une intendante des terrains et des biens fédéraux exemplaire.

EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE

Tendre vers l'excellence organisationnelle en travaillant de concert à l'atteinte de normes élevées et au rehaussement de l'expérience client pour les Canadiens ainsi que pour nos intervenants, tout en favorisant le développement d'un effectif mobilisé et résilient.

CLARTÉ

Établir et faire connaître des priorités claires pour bâtir la capitale du Canada.

OUVERTURE ET TRANSPARENCE

Assurer l'ouverture, la transparence et l'intégrité de nos activités et dialoguer sans cesse avec le public et les intervenants.

COLLABORATION

Reconnaître que la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada et la collaboration avec le public et tous les intervenants sont essentielles à notre réussite.

FIERTÉ

Éprouver de la fierté à savoir que notre travail contribue à bâtir une région de la capitale qui est accueillante et qui incarne les valeurs et les traditions canadiennes.

1. L'annexe A (page 39) présente une carte de la région de la capitale nationale et des terrains de la CCN.

2. Le cadre de planification de la CCN est présenté à la figure 1 de la page 6.

3. La figure 2 de la page 7 donne un aperçu des actifs de la CCN.

Responsabilités essentielles

Le mandat de la CCN est plus que centenaire. En qualité de première planificatrice à long terme et de principale intendante des terrains fédéraux de la région, la CCN bâtit une capitale dynamique, inspirante et durable. Conformément aux exigences de la nouvelle *Politique sur les résultats* du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) du Canada qui est entrée en vigueur en 2016, outre les services internes, deux responsabilités essentielles ont été dégagées du mandat de la CCN en se servant de l'architecture d'alignement des programmes antérieure. Elles reflètent les principales obligations de la CCN à l'égard du public à titre d'organisme gouvernemental.

PLANIFICATION À LONG TERME

La CCN s'assure que les terrains et actifs fédéraux répondent aux besoins du gouvernement et des Canadiens et reflètent et respectent l'importance de la capitale nationale, son environnement naturel et son patrimoine.

La CCN élabore des plans à long terme, effectue la détermination de la Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) et gère les approbations fédérales de l'utilisation des terrains, du design et des transactions.

De concert avec des partenaires de la région, la CCN s'acquitte aussi de la planification des transports interprovinciaux et facilite les projets de transport.

INTENDANCE ET PROTECTION

La CCN gère, entretient, protège, aménage et réhabilite les terrains et les actifs fédéraux de la région de la capitale nationale.

La CCN veille également à ce que les Canadiens aient un accès sécuritaire, convenable et durable afin de profiter de ces terrains et actifs fédéraux.

En sa qualité d'intendante des résidences officielles, la CCN s'assure que les lieux de résidence des dirigeants officiels du Canada sont convenables et qu'ils servent de décor inspirant aux activités d'État et aux cérémonies.

SERVICES INTERNES

Pour s'acquitter de ses responsabilités de planification et d'intendance, la CCN dispose aussi d'une gamme de services internes qui soutiennent la réalisation de ses activités et la gestion des ressources. Ces fonctions soutiennent la gestion des ressources financières et humaines de la CCN; les structures de gouvernance, y compris le conseil d'administration et les comités; les affaires publiques, les communications et le marketing; la reddition de comptes au Parlement et à la population canadienne; les services de technologie de l'information (TI) et de géomatique.

Figure 1 : Cadre de planification de la CCN

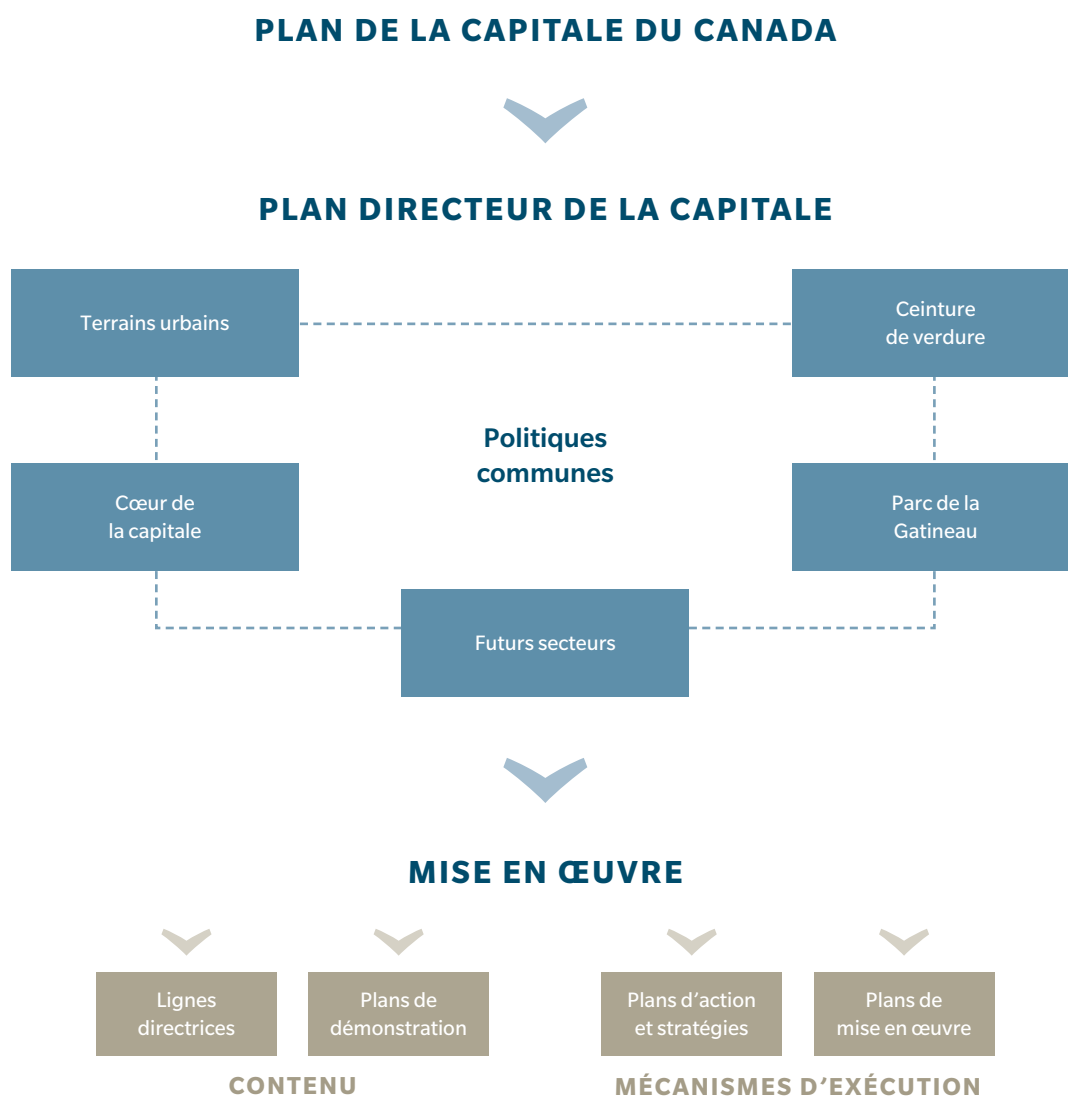
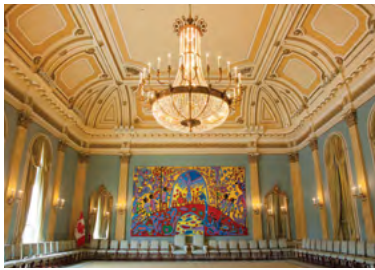


Figure 2 : Aperçu des actifs de la CCN



6 résidences officielles



1 700 propriétés,
1 000 édifices



145 ponts



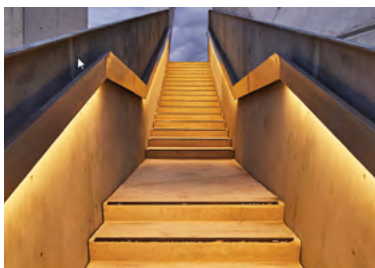
23 parcs urbains



Plus de 100 km de promenades
et de routes



75 km de berges,
50 lacs



194 monuments, œuvres d'art public,
panneaux d'interprétation et plaques



300 km de sentiers



Plus de 600 structures différentes
(p. ex., murs de soutènement,
plateformes de belvédère, barrages...)



39 600 hectares de terrains forestiers et
2 500 hectares de milieux humides



5 600 hectares de terres agricoles



2 800 autres actifs divers
(systèmes électriques, mécaniques,
hydrauliques et de drainage)

Valeur de remplacement approximative des biens immobiliers :
1,7 milliard de dollars

Gouvernance

COMPOSITION, RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration national de la CCN réunit des personnes de la région de la capitale et d'ailleurs au Canada dont le profil professionnel est pertinent. Comme le définit la *Loi sur la capitale nationale*, le conseil est composé d'un président, d'un premier dirigeant et de 13 autres personnes représentant la région de la capitale et d'autres parties du pays. Présentement, sept membres du conseil d'administration (dont le président et le premier dirigeant) sont de la région de la capitale du Canada, tandis que les sept autres viennent d'ailleurs au pays et qu'un siège est vacant. Les maires d'Ottawa et de Gatineau participent également à toutes les séances du conseil d'administration à titre de participants d'office sans droit de vote.

Le conseil d'administration est responsable de la surveillance et de l'orientation des activités et des actifs de la CCN. Pour s'acquitter de ce rôle, il se charge de faire ce qui suit :

- il établit les grandes orientations stratégiques de l'organisme;
- il veille à l'utilisation efficace des ressources de la société d'État;
- il surveille et examine le rendement de l'organisme et les risques auxquels il est exposé;
- il approuve les principaux documents de reddition de comptes au gouvernement, comme le plan d'entreprise, le rapport annuel et les rapports financiers trimestriels;
- il approuve les transactions et les projets importants que la CCN entreprendra;
- il communique avec le gouvernement, les intervenants et le public et favorise les relations avec eux.

Dans son rôle de surveillance de l'organisme, le conseil d'administration prend une part active dans l'établissement et le suivi de l'orientation de la gestion. Le premier dirigeant rend compte au conseil d'administration de la gestion des activités de la CCN et de la mise en œuvre des orientations stratégiques du conseil pour l'année qui vient. Le premier dirigeant rend compte du rendement de l'organisme au conseil d'administration au début de chaque séance du conseil en présentant un rapport d'activité.

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil sont nommés par le ministre responsable de l'application de la *Loi sur la capitale nationale*, avec l'approbation du gouverneur en conseil, tandis que le président et le premier dirigeant sont nommés par le gouverneur en conseil. Depuis février 2016, un nouveau processus est en vigueur pour les nominations du gouverneur en conseil, y compris celles des présidents, des dirigeants et des membres de conseils d'administration. Les nouvelles exigences établissent un processus de sélection ouvert, transparent et fondé sur le mérite. En vertu de ce processus, les personnes intéressées peuvent soumettre leur candidature au gouvernement. Un comité de sélection évaluera les candidats et identifiera ceux qui sont les plus qualifiés pour le poste à pourvoir. Suivant l'avis du comité, le ministre recommande un candidat au gouverneur en conseil aux fins de nomination.

PARTICIPATION DES MUNICIPALITÉS AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En février 2016, le conseil d'administration de la CCN a modifié ses règlements administratifs pour que les maires d'Ottawa et de Gatineau puissent siéger à toutes ses séances à titre de participants d'office sans droit de vote.

La participation des maires est régie par le code de conduite, les dispositions relatives à la confidentialité et les règles sur les conflits d'intérêts que doivent respecter les membres du conseil d'administration de la CCN.

En tant que participants d'office sans droit de vote, et à l'instar de tous les autres membres, les maires peuvent participer aux discussions en soulevant des questions et en faisant des commentaires durant les séances du conseil. Les maires sont exclus de certains points pour respecter le secret professionnel, les documents confidentiels du Cabinet, le secret professionnel entre l'avocat et son client, les questions relatives aux ressources humaines ou à la protection de la vie privée, ou les questions relatives aux résidences officielles du Canada.

RESPONSABILITÉ ET FONCTIONNEMENT

Le conseil d'administration est régi par un ensemble de règlements administratifs et de chartes. Les règlements administratifs de la CCN donnent des précisions sur les pouvoirs du conseil aux termes de la *Loi sur la capitale nationale* et sur les séances du conseil, délèguent des pouvoirs au premier dirigeant et au secrétaire de la Commission, et comprennent d'autres résolutions de fonctionnement, notamment sur les opérations bancaires. Les chartes de la CCN énoncent les fonctions et les responsabilités du conseil d'administration et des comités de la société d'État.

Les membres du conseil doivent agir avec honnêteté, diligence et prudence et en toute bonne foi dans l'intérêt supérieur de la CCN. Ils sont tenus de respecter la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la *Loi sur les conflits d'intérêts*, ainsi que le code d'éthique, les lignes directrices sur les conflits d'intérêts à l'intention des membres du conseil d'administration de la CCN, de même que les règlements administratifs de l'organisme. S'il y a lieu, tous les membres du conseil doivent déclarer leurs conflits d'intérêts chaque année et quand ils surgissent pendant l'année. Ils doivent se retirer du processus décisionnel lorsqu'ils risquent de se trouver en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent.

Le conseil d'administration évalue son rendement collectif dans le cadre d'un processus d'autoévaluation structuré.

Il se réunit en personne cinq fois par année ainsi que par téléconférence, au besoin, durant l'année. Chaque réunion consiste en une séance publique et une séance à huis clos. Les gens sont invités à assister aux séances publiques en tant qu'observateurs ou à les regarder en direct sur le site Web de la CCN et sur YouTube. De plus, les délibérations sont mises à jour en temps réel sur les médias sociaux. L'ordre du jour et d'autres documents, comme le rapport d'activité du premier dirigeant, sont également publiés sur le site Web de la CCN.

La CCN tient aussi une assemblée publique annuelle lors de laquelle les gens peuvent exprimer leurs idées et poser des questions directement au conseil d'administration. La portée de cette assemblée comprend la contribution directe du public lors d'un atelier organisé pour discuter des priorités stratégiques de la CCN pour l'année à venir.

RÉMUNÉRATION

La rémunération des membres du conseil d'administration est établie par le gouverneur en conseil et respecte les Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État. Le président reçoit des honoraires annuels qui se chiffrent entre 8 000 \$ et 9 400 \$, ainsi qu'une indemnité journalière de 375 \$ pour sa participation aux séances du conseil et des comités, de même que pour certaines responsabilités spéciales à titre de dirigeant et d'autres en matière d'analyse ou de représentation que le conseil approuve. D'autres membres du conseil qui participent aux travaux des comités et à l'exécution de tâches spéciales reçoivent des honoraires annuels qui se chiffrent entre 4 000 \$ et 4 700 \$, et une indemnité journalière de 375 \$. En outre, les membres du conseil d'administration sont remboursés conformément aux directives du gouvernement du Canada. Le président du Comité d'audit reçoit des honoraires annuels supplémentaires de 2 000 \$. À titre de participants d'office sans droit de vote, les maires d'Ottawa et de Gatineau ne peuvent être rémunérés.

COMITÉS

Trois comités de direction soutiennent le conseil d'administration tandis que quatre comités consultatifs ou spéciaux conseillent le premier dirigeant et la haute direction.

Comités de direction

Le Comité directeur se réunit au besoin pour traiter d'affaires ou de questions précises. En pareil cas, le conseil d'administration peut lui déléguer certains pouvoirs et fonctions. Actuellement, ces pouvoirs délégués comprennent un pouvoir limité d'accorder des approbations conformément à l'article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*.

Le Comité d'audit surveille l'intégrité de l'information financière, des rapports, des processus et des contrôles de la CCN de même que sa fonction d'audit interne.

Le Comité de la gouvernance aide le conseil à surveiller et à évaluer le cadre de gouvernance de la CCN pour voir à ce qu'il respecte les principes et les pratiques exemplaires de gouvernance d'entreprise efficace.

Comités consultatifs et comités spéciaux

Ces comités donnent des conseils techniques au premier dirigeant et à la haute direction pour mettre en œuvre le mandat de la CCN. Des spécialistes réputés des quatre coins du Canada sont recrutés pour y siéger. Les membres des comités consultatifs sont nommés par le conseil d'administration. Ceux des comités spéciaux le sont par le premier dirigeant.

Comités consultatifs

Le Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier donne des conseils professionnels et objectifs sur les plans et les politiques à long terme concernant l'utilisation des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada, sur les projets d'utilisation du sol et de design relatifs à ces terrains et sur d'autres questions d'ordre immobilier. Le Comité est composé d'experts de l'aménagement immobilier, de la planification environnementale, urbaine et régionale, de l'aménagement urbain, de la conservation du patrimoine, de l'architecture et de l'aménagement paysager.

Le Comité consultatif des résidences officielles du Canada donne des conseils professionnels et objectifs sur la gestion des actifs et des sujets connexes liés aux six résidences officielles de la région de la capitale du Canada. Il conseille également Services publics et Approvisionnement Canada, qui est responsable de la Citadelle et de la résidence officielle du gouverneur général à Québec. Le Comité est composé d'experts de la décoration intérieure, de l'architecture, du patrimoine et de la gestion immobilière.

Comités spéciaux

Le Comité consultatif sur l'accessibilité universelle donne des conseils professionnels et objectifs sur la façon de répondre aux exigences liées à l'accessibilité universelle dans les projets qu'entreprend la CCN.

Le Fonds Canadiana sollicite des dons en espèces et des dons d'œuvres et d'objets d'art et de meubles du patrimoine qui sont destinés à embellir les pièces d'apparat des résidences officielles. Les pièces choisies doivent refléter le patrimoine et les traditions artistiques du Canada, être associées à des événements historiques ou s'intégrer au style architectural d'une résidence en particulier.

REDDITION DE COMPTES AU PARLEMENT ET À LA POPULATION CANADIENNE

À titre de société d'État fédérale, la CCN est assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien et du Multiculturalisme désigné comme ministre chargé de l'application de la *Loi sur la capitale nationale*.

AUDIT INDÉPENDANT

Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) est l'auditeur de la CCN. Il réalise un audit annuel des états financiers de la CCN pour donner une opinion à savoir s'ils présentent avec justesse, à tous égards importants, la situation financière et les résultats réels des activités de l'organisme, la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie, et si les transactions portées à la connaissance de l'auditeur au cours de l'examen sont effectuées conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements, à la *Loi sur la capitale nationale* et aux règlements administratifs de l'organisme.

La CCN a fait l'objet d'un examen spécial du BVG en 2016-2017. La section Contexte de la planification donne plus de précisions à ce sujet.

OMBUDSMAN

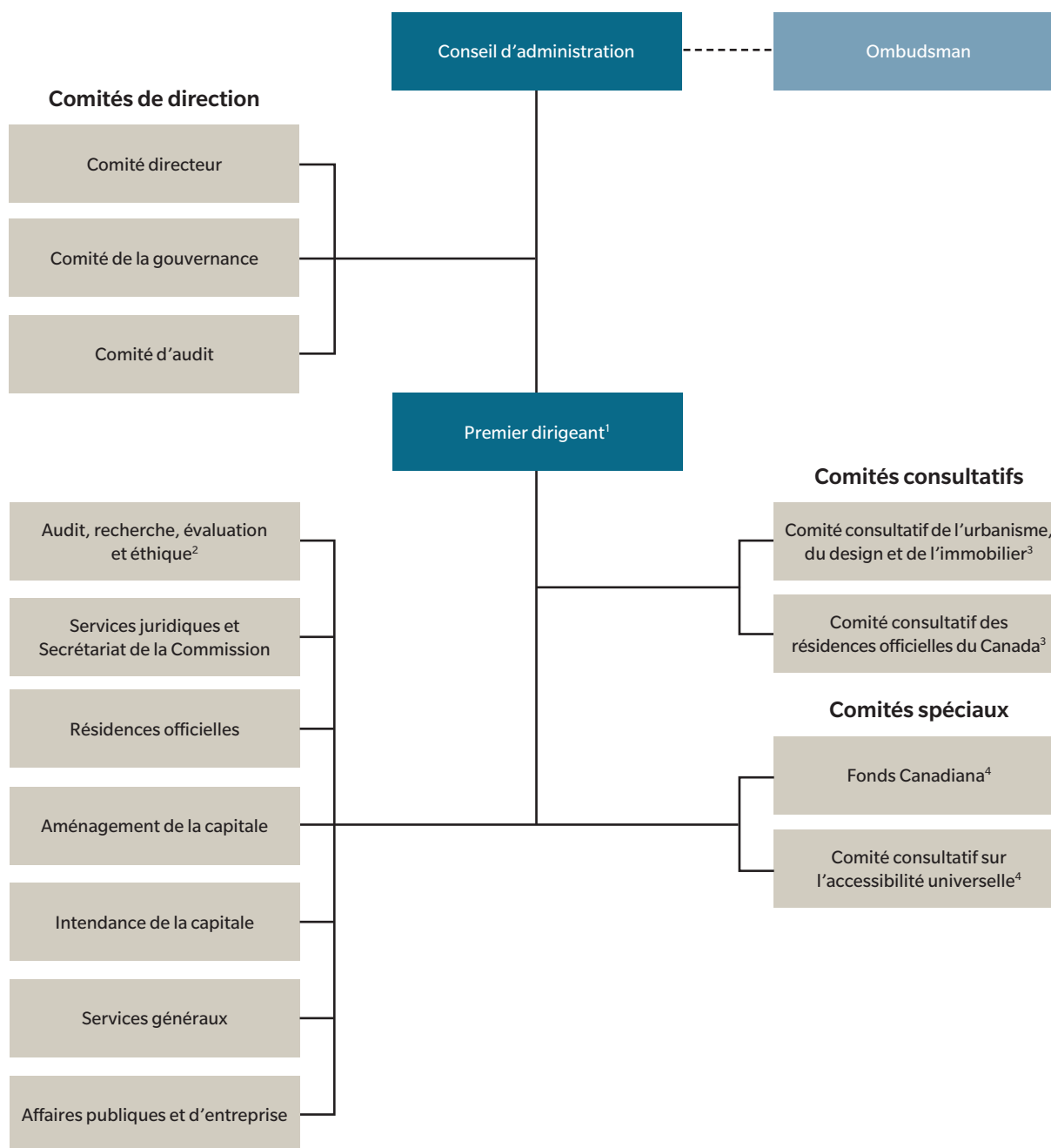
Nommé par le conseil d'administration, l'ombudsman de la CCN est une ressource indépendante et confidentielle à laquelle le public s'adresse pour régler des plaintes lorsque tous les autres recours internes ont été épuisés. Le cas échéant, il interviendra ou enquêtera en vue de régler la plainte de façon équitable, en suivant le processus le plus simple et le moins antagoniste possible. Il doit déposer un rapport annuel de ses activités au conseil d'administration. On peut aussi consulter le document sur le site Web de l'ombudsman.

ORGANIGRAMME⁴

L'organigramme de la CCN illustre les rapports entre le conseil d'administration et l'équipe de la haute direction, les différents comités et les directions de la CCN. Dans la structure organisationnelle de la CCN, le premier dirigeant est responsable de fixer les objectifs opérationnels et de gestion, d'orienter les stratégies de mise en œuvre et de superviser les opérations courantes. Il est appuyé par l'équipe de la haute direction, qui représente toutes les directions de la CCN. Chaque directeur général est responsable de voir à la bonne gestion et à la mise en œuvre des activités des principaux secteurs de l'organisme.

4. La figure 3 de la page 12 présente l'organigramme de la CCN.

Figure 3 : Organigramme de la CCN



1. Le premier dirigeant est également membre du conseil d'administration.
2. La fonction d'audit se rapporte directement au Comité d'audit.
3. Les membres des comités consultatifs sont nommés par le conseil d'administration.
4. Les membres des comités spéciaux sont nommés par le premier dirigeant.



CONTEXTE OPÉRATIONNEL

Analyse du contexte

Chaque année, en ayant à l'esprit son rendement par rapport à ses engagements, la CCN amorce son processus de planification avec une analyse du contexte dans lequel elle évolue. Les priorités sont ajustées en fonction des changements, des défis et des occasions qui émergent. Les paragraphes suivants décrivent les tendances les plus importantes qui auront une incidence sur la CCN au cours de la période de planification quinquennale.

Priorités gouvernementales

Dans l'exécution de son mandat, la CCN doit veiller à ce que sa démarche s'harmonise avec les priorités du gouvernement. Le secteur d'intervention privilégié du gouvernement fédéral est établi dans les lettres de mandat du premier ministre aux ministres, le discours du Trône et les lettres d'attentes ministérielles envoyées aux sociétés d'État. Le texte qui suit présente les priorités auxquelles la CCN contribuera au cours de la période de planification.

RELATIONS AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES

Depuis des années, la CCN œuvre de concert avec la nation algonquine dans un esprit d'amitié et de collaboration, et depuis 2015, l'organisation a étendu sa démarche auprès de toutes les communautés algonquines du bassin versant de la rivière des Outaouais. L'organisme a aussi établi un comité directeur constitué d'ainés de chefs et d'ainés de groupes algonquins locaux en vue d'élaborer une vision à long terme pour l'île Victoria. La CCN continuera de créer des occasions de collaborer à la concrétisation de priorités communes dans un esprit de réconciliation et de respect pour les projets à venir, comme l'aménagement des plaines LeBreton. Elle assurera une approche relationnelle et coopérative solide avec les peuples autochtones de la région de la capitale du Canada.

OUVERTURE ET TRANSPARENCE

La CCN a mis en œuvre plusieurs mesures pour faire preuve d'une ouverture et d'une transparence plus grandes. La société d'État voit à l'efficacité des communications et à la mobilisation des intervenants en tissant des relations étroites avec des gens et des organisations de toute la région et du pays, y compris des collectivités locales et des communautés autochtones, et en consultant les Canadiens d'un océan à l'autre, en ligne et en personne. Par son approche axée sur les citoyens, la CCN offre aux gens des occasions de contribuer et de collaborer, consciente du rôle que tous les Canadiens devraient jouer dans l'édification d'une région de la capitale nationale prospère et durable qui reflète ce qu'il y a de mieux au Canada.

DIALOGUE AVEC LES MUNICIPALITÉS

La participation des maires d'Ottawa et de Gatineau aux séances du conseil d'administration de la CCN améliore la collaboration dans les domaines de l'urbanisme, des transports, du tourisme et du développement régional. La CCN coopérera avec des partenaires en vue de l'évolution vers des villes intelligentes. Ce concept, que le gouvernement fédéral soutient, encourage l'adoption d'approches innovantes et d'idées audacieuses en urbanisme, afin d'améliorer chaque aspect de la vie collective. La CCN poursuivra le dialogue avec les municipalités et mettra à profit son savoir-faire en planification à long terme et en intendance pour faire de la région de la capitale nationale un endroit dynamique et inspirant qui renforce nos collectivités et crée, pour la classe moyenne du Canada, des possibilités de croissance.

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

La région de la capitale nationale compte de nombreux espaces verts qui contribuent à la qualité de vie et qui sont intrinsèques au patrimoine naturel et culturel symbolique du Canada. La CCN continuera de prioriser son travail de conservation, de protection et de gestion des espaces verts, y compris le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure, de mener de vastes consultations afin de renouveler sa stratégie de durabilité et de collaborer avec les provinces et les municipalités locales en matière de planification environnementale. La CCN prouve son engagement à soutenir les objectifs environnementaux du gouvernement fédéral par plusieurs projets, comme la quantification des services écosystémiques rendus par ses actifs naturels, le renouvellement de sa stratégie environnementale et l'élaboration d'une nouvelle stratégie en matière d'alimentation et d'agriculture durable. La société d'État continuera à remplir activement son engagement envers l'intendance environnementale en se servant de ses espaces verts pour aider à atténuer le changement climatique. En même temps, elle relèvera le défi de la hausse des coûts d'entretien posé par des événements météorologiques plus fréquents et extrêmes, comme les inondations de 2017 et leurs répercussions sur les berges et l'infrastructure de transport et des bâtiments de la capitale.

TRANSPORT ACTIF ET CONNECTIVITÉ RÉGIONALE

La CCN a un rôle important à jouer en matière de transports dans la région de la capitale nationale. Elle contribue au transport actif et a notamment joué un rôle important pour faire de la région un pôle du cyclisme récréatif. La CCN collabore avec les villes, les provinces et les ministères et organismes fédéraux pour favoriser le transport actif, notamment l'intégration du vélo dans les réseaux de transport locaux et régionaux et l'amélioration de la connectivité interprovinciale et des transports en commun. Elle continuera à encourager et à soutenir le développement d'une capitale prospère et durable par la planification et l'aménagement intégrés de l'utilisation du sol et des transports qui renforce les principes de durabilité et maximise la viabilité de la mobilité active dans la région.

Examen spécial du Bureau du vérificateur général du Canada

La CCN a fait l'objet d'un examen spécial en 2016-2017. Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) a déposé son rapport au Parlement le 21 novembre 2017. Dans l'ensemble, il a constaté que la société d'État avait de bonnes pratiques de gestion en matière de gouvernance, de planification stratégique, de mesure du rendement et de rapports. Cependant, le BVG a noté que les méthodes de gestion des risques présentaient des faiblesses, soulignant que la direction et le conseil d'administration de la société d'État ne reçoivent pas d'information exhaustive sur les risques pour éclairer leurs décisions.

De plus, le BVG a relevé qu'au cours des dernières années, le conseil et la direction ont constaté des risques pour lesquels les ressources seraient insuffisantes pour restaurer ou entretenir les actifs, et d'autres qui pourraient rendre la CCN incapable de protéger ses actifs ou de s'acquitter de son mandat à l'avenir. La CCN a pris des mesures pour atténuer ces risques. Le BVG a toutefois noté que le conseil et la direction n'ont pas clairement décrit le risque stratégique dans le plan d'entreprise annuel pour informer le gouvernement de ce problème de manière appropriée.

La réponse de la direction de la CCN ainsi que son plan d'action visant à donner suite aux deux recommandations du BVG se trouve sur la page Web de la Chambre des communes.¹

Perspectives financières

Cette section présente les points saillants des renseignements détaillés contenus dans les tableaux financiers.

En 2018-2019, on prévoit des crédits en fonctionnement de 68,1 millions de dollars, tandis que les recettes provenant de la location, des servitudes et d'autres sources devraient atteindre 36 millions de dollars.

Le plan financier de 2018-2019 à 2022-2023 de la CCN propose d'utiliser 12,3 millions de dollars en plus de revenus additionnels pour équilibrer ses budgets de fonctionnement pendant la période de planification quinquennale. Ces fonds serviront à réaliser des projets clés et à compenser l'effet de pressions financières de la façon suivante : 5,6 millions de dollars sur cinq ans pour compenser les pressions inflationnistes sur les biens et services et les paiements tenant lieu d'impôts fonciers; 4,2 millions pour s'occuper de l'état des résidences officielles du Canada du portefeuille de la CCN et tenir compte de leur importance; 2,4 millions pour la mise en œuvre et la gestion d'initiatives de planification; 2,0 millions pour sécuriser la base de revenus de la CCN en prolongeant son programme d'entretien du portefeuille locatif; 1,0 million pour la mise en œuvre d'une stratégie de mobilité et d'autres innovations technologiques; 0,7 million pour régler les problèmes de santé et de sécurité liés à l'impact des espèces envahissantes; et 0,6 million pour consolider les relations avec la collectivité, les peuples autochtones et tous les autres ordres de gouvernement.

En réponse aux pressions financières croissantes, la CCN a adopté plusieurs mesures et stratégies pour contenir ou réduire ses coûts et continue de surveiller de près sa situation financière. Néanmoins, le défi reste d'équilibrer les besoins opérationnels continus tandis que les crédits parlementaires n'augmentent pas.

1. http://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/PACP/WebDoc/WD8148750/Action_Plans/SER-NationalCapitalCommission-f.pdf

À la fin de la période de planification de cinq ans, la CCN conservera un fonds de roulement suffisant pour couvrir le passif net à court terme. La CCN reviendra à des budgets équilibrés en limitant ses investissements en immobilisations aux niveaux financés, tout en explorant les possibilités d'accroître ses revenus et ses crédits parlementaires.

On s'attend à ce que les revenus tirés de la location de propriétés augmentent de 3,2 millions de dollars ou de 17 % au cours des cinq prochaines années pour atteindre 22,1 millions par année. L'augmentation est attribuable à une hausse générale des loyers ainsi qu'à de nouvelles sources de revenus provenant du renouvellement de baux et de la mise en place progressive et constante de stationnements payants sur les terrains de la CCN, ainsi que de nouveaux baux fonciers. Les projections de revenus de permis ou de licences et de servitudes devraient augmenter de 2 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, pour atteindre 2 millions par an, principalement en raison des projets de la Ville d'Ottawa.

Comme le gouvernement l'a annoncé dans son budget de 2018, la CCN recevra des crédits parlementaires supplémentaires de 55 millions sur deux ans pour appuyer des travaux de réparation et d'entretien essentiels dans son portefeuille d'immobilisations (voir l'annexe C). En 2018-2019, on prévoit que les crédits en immobilisations se chiffreront à 40,3 millions de dollars avec un total de 216 millions de dollars qui devraient être investis pendant la période de planification quinquennale. Cela comprend de nouveaux actifs et d'importantes réparations pour prolonger la vie des actifs qui se détériorent. Le financement proviendra des crédits parlementaires de 167 millions, le fonds d'acquisition et d'aliénation fournira 15 millions et l'on retirera les 15 millions qui restent dans les fonds désignés affectés aux dépenses en immobilisations, et 19 millions d'autres sources telles que des contributions de partenaires.

Gestion intégrée des risques

La CCN utilise un cadre de gestion intégrée des risques pour repérer, gérer et atténuer les risques auxquels elle est confrontée. La société d'État applique ce cadre à la prise de décisions stratégiques, à la planification opérationnelle et à la gestion de projets. En outre, elle l'incorpore dans son cycle de planification et de production de rapports par le truchement d'un exercice d'établissement d'un profil qui aide à cerner les principaux risques d'entreprise et les mesures d'atténuation correspondantes pour la période de planification. Les principaux risques opérationnels et d'entreprise sont suivis de près tout au long de l'exercice, tandis que des rapports trimestriels rendent compte au conseil d'administration des tendances en la matière et de l'efficacité des mesures d'atténuation.

La CCN repère en permanence des occasions d'améliorer son cadre de gestion des risques et de mettre à profit une information plus complète sur ceux-ci pour la prise de décisions dans le but de prendre les mesures qui s'imposent pour l'application des stratégies d'atténuation nécessaires et de demeurer résiliente.

Pour la période de planification de 2018-2019 à 2022-2023, trois grandes catégories de risques d'entreprise ont été ciblées : la capacité, la réputation et l'influence, la sécurité.

CAPACITÉ

Les risques liés à la capacité ont un rapport avec l'aptitude de la CCN à maintenir des niveaux adéquats de ressources financières et humaines pour qu'elle soit résiliente face à un milieu opérationnel en évolution et qu'elle réalise ses activités et gère ses biens efficacement. Afin d'atténuer le risque lié à la capacité financière — lequel est lié au déficit d'entretien des actifs ciblé dans le rapport de l'examen spécial – 2017 du BVG —, la CCN a fait l'examen de ses actifs et de son financement. Elle a notamment élaboré un plan de réfection à long terme qui visait à restaurer ses actifs et à les maintenir en bon état. En 2017, la CCN a travaillé avec d'autres entités gouvernementales dans le but de recevoir des fonds publics additionnels pour la restauration et l'entretien des actifs. Ces efforts ont mené à l'obtention d'un investissement de 55 millions de dollars sur deux ans dans le budget de 2018 pour revitaliser les actifs de la CCN. De plus, la société d'État s'est concentrée sur l'optimisation des processus opérationnels et l'élaboration de stratégies visant à attirer, gérer et conserver une main-d'œuvre talentueuse. À l'interne, la CCN poursuit un dialogue plus systématique qui favorise la collaboration et l'intégration des directions, avec pour objectif de tirer profit d'occasions d'accroître l'efficacité.

RÉPUTATION ET INFLUENCE

Les risques liés à la réputation et à l'influence se rapportent à l'aptitude de la CCN à maintenir une bonne réputation et à influencer ses partenaires, les intervenants, le public et les élus. Pour protéger sa réputation et son influence, la CCN mobilise les intervenants, ses partenaires et le public, et sensibilise à la valeur qu'elle ajoute à la région de la capitale. En 2017-2018, la CCN a poursuivi la mise en œuvre de son plan de communication intégrée, lequel préconise une approche proactive pour mobiliser les partenaires et mieux faire connaître les politiques et les processus liés à ses fonctions de réglementation. Elle a également participé à des projets très en vue dans la région de la capitale nationale, comme les voies cyclables de l'avenue Mackenzie, le réseau de train léger sur rail de la Ville d'Ottawa, le réaménagement des plaines LeBreton et les projets de promotion touristique dans le parc de la Gatineau et ses environs.

SÉCURITÉ

Les risques liés à la sécurité se rapportent à la détérioration de l'état des actifs de la CCN à cause du report de l'entretien et du renouvellement, ce qui est susceptible d'engendrer des problèmes de santé et de sécurité. Ce sujet de préoccupation a aussi été mentionné dans le rapport de l'examen spécial – 2017 du BVG. Au cours de l'exercice 2017-2018, les mesures de réaction aux risques ont compris l'analyse de chaque actif pour déterminer les ressources nécessaires à l'entretien d'infrastructures sécuritaires, durables et résilientes. Cette analyse a établi les travaux qui doivent être faits sur les actifs de la CCN ayant grand besoin de réparations en se servant des fonds annoncés dans le budget de 2018. Dans le cadre de ses activités quotidiennes, la CCN inspecte régulièrement ses terrains et ses actifs et s'assure que ses plans, politiques et procédures de sécurité sont à jour.



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES, PRIORITÉS ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

Mesures de rendement en 2018-2019

Le tableau ci-dessous présente quelques-uns des principaux indicateurs de rendement de la CCN provenant du cadre de mesure du rendement (CMR) pour l'exercice 2018-2019. Ces objectifs de rendement sont répartis en cinq catégories : location immobilière; gestion de projets; approbations fédérales; mobilisation et rayonnement; équité en matière d'emploi. Le rendement par rapport à ces objectifs et à d'autres mesures du CMR sera évalué dans les rapports trimestriels sur le rendement de la CCN et dans son rapport annuel de 2018-2019.

INDICATEUR	MESURES DE RENDEMENT EN 2018-2019	
Location immobilière <ul style="list-style-type: none"> • Résidentielle • Commerciale • Agricole 	Taux d'inoccupation <ul style="list-style-type: none"> • 4 % • 4 % • 4 % 	Revenus (cible)* <ul style="list-style-type: none"> • 3,5 millions de dollars • 17,5 millions de dollars • 1,7 million de dollars <p>*Comprennent des recouvrements d'impôt foncier</p>
Gestion de projets <ul style="list-style-type: none"> • Projets réalisés dans les délais • Projets réalisés dans le respect de la portée • Projets réalisés dans le respect du budget 	État des projets* <ul style="list-style-type: none"> • % des projets prévus qui ont été réalisés dans les délais • % des projets prévus qui ont été réalisés selon la portée • % de projets réalisés dans le respect du budget <p>* En 2017-2018, on a suivi l'évolution de ces mesures afin d'établir une base de référence pour les cibles des exercices ultérieurs.</p>	
Approbations fédérales <ul style="list-style-type: none"> • Niveau 1 • Niveau 2 • Niveau 3 	Cibles d'approbation des accords sur les niveaux de service <ul style="list-style-type: none"> • 75 % des délais des accords sur les niveaux de service respectés • 75 % des délais des accords sur les niveaux de service respectés • 75 % des délais des accords sur les niveaux de service respectés 	
Mobilisation et rayonnement <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation dans les médias sociaux • Abonnés des médias sociaux • Activités de mobilisation publiques de la CCN <ul style="list-style-type: none"> ◦ Nombre de consultations en ligne ◦ Nombre de consultations publiques ◦ Nombre de rencontres avec des intervenants/la collectivité ◦ Nombre d'activités du Labo d'urbanisme 	Degré de mobilisation (cible) <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de 20 % de la mobilisation globale dans les médias sociaux d'un exercice à l'autre • Augmentation de 15 % de l'ensemble du nombre d'abonnés des médias sociaux d'un exercice à l'autre 	
Équité en matière d'emploi <ul style="list-style-type: none"> • Femmes • Autochtones • Personnes handicapées • Membres d'une minorité visible 	Orientation du gouvernement fédéral <ul style="list-style-type: none"> • 48 % • 2 % • 4 % • 22 % 	Objectifs de la CCN <ul style="list-style-type: none"> • 50 % • 2 % • 4 % • 12 %* <p>*Cible établie pour 2018-2019. La CCN a pour objectif de hausser la cible de 2,5 % par année pour atteindre 22 % d'ici la fin de la période de planification et de respecter l'orientation du gouvernement fédéral.</p>

Dans le cadre du renouvellement de sa stratégie environnementale, la CCN évaluera aussi la possibilité d'établir des mesures intégrées relatives au développement durable, au changement climatique et à l'environnement.

Orientations stratégiques et priorités pour la période de planification de 2018-2019 à 2022-2023

La CCN a pour mission de voir à ce que la région de la capitale du Canada constitue une source de fierté pour les Canadiens. En vertu de son mandat plus que centenaire, elle est responsable d'établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada et de concourir à la réalisation de ces trois buts.

Pour la période de planification de 2018-2019 à 2022-2023, trois orientations stratégiques guideront la CCN dans la réalisation de son mandat au cours des cinq prochaines années.

- Renforcer les relations avec la collectivité, les Autochtones et tous les ordres de gouvernement pour favoriser une région de la capitale nationale accueillante et riche de sens.
- Conserver et valoriser les biens naturels, les paysages culturels et le patrimoine bâti dont la CCN est l'intendante pour veiller à ce que la capitale soit pittoresque et naturelle.
- Aménager, conserver et améliorer les actifs de la CCN de façon à contribuer à l'évolution d'une capitale dynamique, branchée et durable qui est une source d'inspiration pour les Canadiens.

Pour concrétiser ces orientations stratégiques, la CCN centrera ses efforts sur cinq priorités au cours de la période de planification. Ces priorités représentent la suite de nombreux efforts importants que la CCN a consentis au fil des dernières années pour inspirer l'excellence et bâtir la région de la capitale de façon à ce qu'elle soit une source de fierté pour tous les Canadiens.

Voici les cinq priorités de la CCN pour la période de planification :

1. Agir quant à l'état de l'infrastructure et des actifs de la CCN, y compris les résidences officielles, pour veiller à ce qu'ils répondent aux attentes et aux besoins des Canadiens
2. Faciliter le réaménagement des plaines LeBreton et des îles pour en faire une destination de marque d'importance nationale.
3. Offrir un accès public et de nouveaux liens pour que les Canadiens puissent découvrir les berges et les cours d'eau.
4. Moderniser le cadre de planification pour coordonner promptement et efficacement l'utilisation des terrains fédéraux et le design dans la région de la capitale, et renouveler le Plan directeur du parc de la Gatineau.
5. Être une partenaire à valeur ajoutée pour créer des legs durables qui seront une source de fierté pour les Canadiens.

Pour pouvoir réaliser avec succès son programme et ses objectifs au cours des cinq prochains exercices, la CCN aura besoin de la collaboration et de la contribution de tous ceux qui ont un intérêt dans la région de la capitale. À cette fin, elle coopérera avec ses partenaires d'une façon ouverte, transparente, inclusive et innovante dans le but de concrétiser des objectifs communs.

Principaux résultats prévus pour la période de planification de 2018-2019 à 2022-2023

Les sections qui suivent résument les projets que la CCN entreprendra au cours de la période de planification pour donner suite à ses cinq priorités. La CCN publiera les données sur le rendement de fin d'exercice par rapport à ses engagements du rapport annuel de 2018-2019.

Priorité 1 : Agir quant à l'état de l'infrastructure et des actifs de la CCN, y compris les résidences officielles, pour veiller à ce qu'ils répondent aux attentes et aux besoins des Canadiens.

Résultats prévus

Moyen terme

Les actifs de la CCN sont en meilleur état du point de vue de la sécurité et de la résilience.

Long terme

L'état des actifs de la CCN est adéquat et ceux-ci répondent aux attentes et aux besoins de la population canadienne.

Les responsabilités de la CCN en matière d'intendance s'exercent sur un portefeuille vaste et diversifié qui compte des promenades, des sentiers, des biens et des immeubles, des ponts, des lieux commémoratifs et des panneaux d'interprétation.

Depuis plusieurs années, l'investissement qu'exigerait l'entretien adéquat du vaste ensemble d'actifs de la CCN est bien supérieur aux crédits parlementaires et budgétaires dont elle dispose. Pour composer avec l'insuffisance de fonds, la CCN a recours à des stratégies suivies pour générer des revenus et limiter les coûts. Bien que ces mesures se soient avérées efficaces, elle a été forcée de différer les travaux d'entretien de certains actifs pour en prioriser d'autres, surtout pour régler des problèmes de santé et de sécurité.

Dans son rapport d'examen spécial de 2017, le BVG a constaté que l'entretien des actifs de la CCN comportait une lacune importante, et il a signalé que plus du quart de ces actifs était dans un état passable, mauvais ou critique. Il a aussi remarqué l'insuffisance des ressources requises pour restaurer et entretenir les actifs de la société d'État, cette situation risquant de compromettre la capacité de cette dernière à s'acquitter de son mandat. Le BVG a également indiqué que si les actifs de la CCN continuaient de se détériorer, ils pourraient présenter des problèmes de santé et de sécurité.

Dans le budget de 2018, le gouvernement a annoncé un investissement de 55 millions de dollars sur deux ans (de 2018-2019 à 2019-2020) pour permettre des travaux de réparation et d'entretien essentiels aux actifs du portefeuille d'immobilisations corporelles de la CCN. L'attribution de ces fonds permettra à la société d'État de commencer à s'occuper des besoins d'entretien d'actifs prioritaires, s'assurant ainsi que ceux-ci ne causent pas de problèmes de santé ou de sécurité (*voir l'annexe C*).

De plus, la CCN entreprendra l'élaboration de plans à moyen et à long terme dans le but de restaurer et d'entretenir les actifs pour que leur état soit adéquat. À l'avenir, la CCN tiendra compte des besoins d'entretien continu et à long terme des actifs et des infrastructures ajoutés à son portefeuille.

Dans le cadre de sa Stratégie de pérennité financière, la CCN poursuit sa collaboration avec le gouvernement dans le but de trouver des solutions pour remettre en état des actifs à un niveau adéquat en fonction des priorités pour que ses infrastructures et ses actifs demeurent sûrs et résilients pour des années à venir.

À titre d'intendante des six résidences officielles de la région de la capitale du Canada, la CCN est responsable de la gestion de certaines des propriétés de la région les plus chargées d'histoire qui servent aussi de résidence aux dirigeants politiques du Canada et de lieu d'hébergement aux dignitaires étrangers en visite. La CCN continuera de diriger les projets d'entretien, de remise en état et d'amélioration de ces importantes institutions.

Au cours de la période de planification, la CCN s'attend aux résultats suivants quant à cette priorité.

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS

EXAMEN DE L'ÉTAT DES ACTIFS ET DU FINANCEMENT

Court terme (1 ou 2 ans)

- Entreprendre des travaux sur les actifs qui ont grand besoin de réparations, les revitaliser et les remettre en bon état, conformément au budget de 2018.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- En priorité, élaborer des plans de gestion des actifs à long terme.

Long terme (5 ans ou plus)

- Mettre en œuvre les plans de gestion des actifs à long terme pour remettre ceux-ci dans un état acceptable graduellement.

STRATÉGIE DE PÉRENNITÉ FINANCIÈRE

Court terme (1 ou 2 ans)

- Concevoir des plans d'action pour générer des revenus, y compris l'identification de terrains qui pourraient être aliénés ou loués.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Mettre en œuvre des plans d'action pour la production de revenus de façon continue.

Long terme (5 ans ou plus)

- Réinvestir les revenus dans l'entretien des actifs pour veiller à ce que ceux-ci demeurent sécuritaires et résilients.

Priorité 2 : Faciliter le réaménagement des plaines LeBreton et des îles pour en faire une destination de marque d'importance nationale.

Résultats prévus

Moyen terme

L'amélioration des liaisons, de l'accessibilité, de l'orientation et de l'accès public aux plaines LeBreton et aux îles.

Long terme

Une expérience bonifiée par un secteur dynamique et distinctif de la capitale sur les plaines LeBreton et dans les îles.

Les plaines LeBreton et les îles avoisinantes (des Chaudières, Albert et Victoria) occupent un des plus beaux lieux riverains de la région de la capitale nationale, et demeurent un des rares secteurs urbains non aménagés en grande partie. Pour réaliser le potentiel du secteur comme destination attrayante de la région de la capitale du Canada, la CCN poursuivra la concrétisation de sa priorité qui consiste à faciliter et à soutenir la transformation et le réaménagement des plaines LeBreton et des îles.

En allant de l'avant avec ses projets de réaménagement à long terme des plaines LeBreton, la CCN continuera de négocier avec le promoteur privilégié afin d'en arriver à une entente-cadre de développement qui régira l'aménagement à venir. Dans le cadre de ce processus, la CCN poursuivra le dialogue avec les chefs algonquins et la Ville d'Ottawa.

Pour améliorer la connectivité et bonifier l'expérience que les berges de la rivière des Outaouais et les îles offrent au public, la CCN continuera d'aller de l'avant avec la réalisation par étapes de projets de création de liaisons, d'amélioration de l'accessibilité, de l'orientation et de l'interprétation aux ruines de l'usine de pâte à papier Bronson et au débarcadère Richmond. La CCN veillera aussi à assurer l'accès public et le raccordement au réseau de sentiers pour permettre la fluidité des déplacements vers les plaines LeBreton et d'autres lieux d'intérêt.

Dans le cadre de sa stratégie plus vaste et à plus long terme de concertation avec les peuples autochtones, la CCN poursuivra ses pourparlers et procédera à des consultations officielles concernant les projets entrepris sur les plaines LeBreton et dans le secteur adjacent. Il s'agira notamment de poursuivre les travaux du Comité directeur sur l'île Victoria avec la Première Nation algonquine. En particulier, la CCN s'appliquera à faire progresser une vision à long terme et à terminer un plan directeur, un plan de site et une stratégie de décontamination pour l'île Victoria qui seront élaborés en partenariat avec la Première Nation algonquine.

Au cours de la période de planification, la CCN s'attend aux résultats suivants quant à cette priorité.

2. Le tableau présentant les principaux projets du Programme pluriannuel des immobilisations de 2016-2017 à 2018-2019 se trouve à l'annexe C.

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS

RÉAMÉNAGEMENT DES PLAINES LEBRETON ET DES ÎLES

Court terme (1 ou 2 ans)

- Poursuivre les négociations en vue de conclure une entente-cadre de développement qui régira l'aménagement à venir.
- Dialoguer avec les chefs algonquins et la Ville d'Ottawa.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- En attendant la conclusion d'une entente sur les prochaines étapes du réaménagement, solliciter les approbations fédérales.

Long terme (5 ans ou plus)

- Aménager une connectivité ininterrompue entre les plaines LeBreton, les berges et les îles.

AMÉLIORATION DU SITE DES RUINES DE L'USINE DE PÂTE À PAPIER BRONSON ET DU DÉBARCADÈRE RICHMOND

Court terme (1 ou 2 ans)

- Poursuivre l'amélioration du site des ruines de l'usine de pâte à papier Bronson et du débarcadère Richmond jusqu'à l'achèvement prévu.

CRÉATION D'UN ESPACE AUTOCHTONE SUR L'ÎLE VICTORIA

Court terme (1 ou 2 ans)

- Faire progresser le plan *Kabeshinân Minitig*, un plan directeur pour l'île Victoria, en concertation avec la Première Nation algonquaine.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Achever le plan *Kabeshinân Minitig* en concertation avec la Première Nation algonquaine.

Long terme (5 ans ou plus)

- Achever la création, sur l'île Victoria, d'un lieu revêtant une importance particulière pour les peuples autochtones.

Priorité 3 : Offrir un accès public et de nouveaux liens pour que les Canadiens puissent découvrir les berges et les cours d'eau.

Résultats prévus

Moyen terme

Amélioration de la connectivité, de la gestion écologique et de la sécurité le long des berges et des sentiers.

Long terme

Fluidité de la connectivité et de l'accès aux berges et aux cours d'eau de la région de la capitale.

Les rivières des Outaouais, Gatineau et Rideau et leurs berges représentent quelques-unes des caractéristiques naturelles majeures de la région de la capitale, auxquelles s'ajoute l'historique canal Rideau qui en sillonne le cœur. La CCN poursuivra ses efforts visant à offrir un accès public et de nouveaux liens pour que les Canadiens puissent découvrir les berges et les cours d'eau de la région de la capitale. En outre, elle favorisera une culture riveraine dynamique qui soulignera les caractéristiques distinctives de ces endroits.

Conformément à sa vision des berges de la capitale, la CCN mettra la dernière main aux plans des berges de la rivière des Outaouais et amorcera leur mise en œuvre. Il y aura notamment le Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais et Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais. Grâce à la réalisation de ces plans, la CCN améliorera les possibilités d'animation, fera valoir les attributs du patrimoine culturel et achèvera l'assainissement écologique de ces attraits naturels de la région de la capitale.

Afin de contribuer à la sauvegarde d'écosystèmes riverains sains, la CCN maintiendra sa collaboration avec des partenaires pour favoriser la durabilité écologique des cours d'eau de la région. Une partie de ces efforts sera consacrée à participer à la création du Conseil du bassin versant de la rivière des Outaouais, où les intervenants pourront discuter des défis communs que pose la gestion écologique du cours d'eau. La CCN cherchera aussi à créer avec ses partenaires un comité consultatif pour orienter la mise en œuvre le Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais.

En outre, elle ira de l'avant avec des projets de réfection de la pointe Nepean qui reposent sur la proposition retenue pour la revitalisation de l'endroit et son intégration dans les plans actuels pour les berges.

Au cours de la période de planification, la CCN s'attend aux résultats suivants quant à cette priorité.

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS

INFRASTRUCTURE DES BERGES, POINTS D'ACTIVATION ET COURS D'EAU

Court terme (1 ou 2 ans)

- Obtenir l'approbation du conseil d'administration pour le Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais.
- Soumettre au conseil d'administration le Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais aux fins d'approbation.
- Poursuivre la mise en œuvre de plans d'aménagement de points d'activation commerciale le long des berges de la région de la capitale pour créer des pôles d'animation et d'activités.
- Poursuivre les discussions avec les intervenants sur les défis communs que pose la gestion écologique du cours d'eau.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Achever les consultations pour faciliter l'aménagement de meilleurs liens entre les parties nord et sud du parc Jacques-Cartier.
- Chercher à conclure des partenariats pour la mise en œuvre des projets du Plan du parc riverain de la berge sud de la rivière des Outaouais et du Plan d'aménagement des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais.
- Accroître l'animation et le nombre d'activités le long des berges et des cours d'eau de la région de la capitale.

Long terme (5 ans ou plus)

- Maintenir les berges et les cours d'eau accessibles, animés et durables pour le public.

REVITALISATION DE LA POINTE NEPEAN

Court terme (1 ou 2 ans)

- Concevoir une vision et un plan de revitalisation de la pointe Nepean qui s'inspirent de la proposition retenue.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Amorcer la déconstruction verte des installations de la pointe Nepean pour que l'emplacement soit prêt pour la mise en chantier.

Long terme (5 ans ou plus)

- Entreprendre les améliorations jusqu'à l'achèvement prévu.

Priorité 4 : Moderniser le cadre de planification pour coordonner promptement et efficacement l'utilisation des terrains fédéraux et le design dans la région de la capitale, et renouveler le Plan directeur du parc de la Gatineau.

Résultats prévus

Moyen terme

Des outils de planification innovants sont mis en place.

Long terme

Les plans de la CCN appuient l'orientation à long terme visant à faire de la région de la capitale un endroit animé, durable et particulier.

La CCN est responsable d'établir l'orientation de la planification à long terme liée aux terrains fédéraux de la région de la capitale. Pour veiller à ce que ses outils de planification soient modernes, innovants et aptes à appuyer sa vision pour l'évolution constante de la région de la capitale, la CCN a notamment pour priorité de moderniser son cadre de planification.

La pierre angulaire des efforts de modernisation de la CCN sera la mise en œuvre du *Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067*. Ce plan donne la vision de l'évolution des éléments fédéraux de la région et présente 17 projets marquants qui seront mis en œuvre dans les 50 prochaines années. Le Plan de la capitale du Canada sert aussi de fondement à toutes les autres composantes du cadre de planification de la CCN.

La CCN ira aussi de l'avant avec le renouvellement d'autres plans importants pour la région de la capitale. Dans le contexte de l'examen du Plan directeur du parc de la Gatineau, elle poursuivra ses consultations publiques sur les orientations et les objectifs de ce plan amorcées en 2017-2018. Les commentaires issus de ces consultations aideront à rédiger la version définitive du prochain plan directeur.

En outre, la CCN ira de l'avant avec l'élaboration d'une nouvelle version de sa stratégie environnementale. Après avoir consulté le public et des intervenants au cours de l'exercice 2017-2018, la CCN a adopté la Stratégie fédérale de développement durable pour nouvelle vision. Celle-ci servira d'élément primordial à inclure dans d'autres plans directeurs et aidera à formuler des objectifs concrets et à obtenir des effets durables pour contribuer à bâtir une région de la capitale plus verte.

D'autres projets de soutien à la modernisation du cadre de planification viseront à élaborer des politiques claires et concises, à optimiser les processus pour les rendre plus efficaces et rapides, à favoriser une meilleure compréhension des exigences chez les promoteurs qui sollicitent des approbations fédérales. Parmi ces mesures, mentionnons la préparation de lignes directrices de design à l'intention des promoteurs et une nouvelle politique de protection des vues. En raison de la responsabilité qui lui incombe de donner les approbations fédérales de l'utilisation du sol, du design et des transactions, la CCN offrira en outre son soutien à la réalisation de projets d'envergure dans la région de la capitale, comme la réhabilitation de la Cité parlementaire et le prolongement vers l'ouest du train léger sur rail de la Ville d'Ottawa.

Au cours de la période de planification, la CCN s'attend aux résultats suivants quant à cette priorité.

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS

PLAN DIRECTEUR DU PARC DE LA GATINEAU

Court terme (1 ou 2 ans)

- Consulter le public, les Autochtones et les parties intéressées sur les prochaines orientations du Plan directeur du parc de la Gatineau.
- Achever l'ébauche du Plan directeur du parc de la Gatineau.
- Poursuivre l'acquisition de propriétés privées dans le parc de la Gatineau.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Engager le dialogue avec les municipalités concernant le zonage et les lignes directrices de design.
- Demander au conseil d'administration d'approuver le Plan directeur du parc de la Gatineau.

Long terme (5 ans ou plus)

- Intégrer le Plan directeur du parc de la Gatineau dans les plans opérationnels.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Court terme (1 ou 2 ans)

- Demander au conseil d'administration d'approuver la Stratégie de développement durable.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Entreprendre la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable.

Long terme (5 ans ou plus)

- Intégrer les principes de la Stratégie de développement durable dans les plans directeurs et les opérations de la CCN.

POLITIQUES D'APPUI AU CADRE DE PLANIFICATION

Court terme (1 ou 2 ans)

- Amorcer des consultations auprès des parties intéressées par la mise à jour de la Politique sur les promenades.
- Achever l'examen de la MTIN.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Présenter l'examen de la MTIN et la Politique sur les promenades au conseil d'administration aux fins d'approbation.

Long terme (5 ans ou plus)

- Entreprendre l'élaboration d'une politique renouvelée de protection des vues pour assurer la primauté des symboles nationaux dans la silhouette de la capitale (en collaboration avec la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau).
- Entreprendre le renouvellement du Plan de secteur du cœur de la capitale.

PROCESSUS D'APPROBATION FÉDÉRALE DE L'UTILISATION DU SOL, DU DESIGN ET DES TRANSACTIONS

Court terme (1 ou 2 ans)

- Examiner et optimiser les politiques et les processus d'approbation fédérale de l'utilisation du sol, du design et des transactions.
- Poursuivre le travail sur les lignes directrices de design.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Favoriser une meilleure compréhension des exigences chez les promoteurs sollicitant des approbations fédérales grâce à des processus plus efficaces et rapides et à des politiques concises.

Long terme (5 ans ou plus)

- Appuyer des projets d'envergure qui obtiennent un taux de satisfaction élevé chez les intervenants et qui seront entrepris dans la région de la capitale au cours des cinq prochaines années.

PLAN LUMIÈRE DE LA CAPITALE

Court terme (1 ou 2 ans)

- Aller de l'avant avec la mise en œuvre de projets prioritaires avec des partenaires.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Mettre en œuvre des projets avec des partenaires en continu.

Long terme (5 ans ou plus)

- Maintenir une illumination et un éclairage fascinants et cohérents pour le cœur de la capitale.

Priorité 5 : Être une partenaire à valeur ajoutée pour créer des legs durables qui seront source de fierté pour les Canadiens.

Résultats prévus

Moyen terme

Les Canadiens, les peuples autochtones, les intervenants et les partenaires sont mobilisés pour l'atteinte d'objectifs pour la région de la capitale.

Long terme

Des relations solides, des partenariats stratégiques et la collaboration sont favorisés à l'appui d'objectifs communs pour que la région de la capitale soit une source de fierté pour la population canadienne.

À titre de partenaire à valeur ajoutée, la CCN cherche sans cesse à créer des liens solides, à encourager les partenariats stratégiques et à collaborer avec un large éventail de citoyens, de partenaires et de parties prenantes à l'appui de la région de la capitale du Canada. Elle organisera des consultations et des activités de rayonnement sur des projets clés.

La CCN maintiendra ses efforts pour appuyer le gouvernement et d'autres partenaires afin de faire avancer, dans la région de la capitale, des projets commémoratifs nationaux qui rendent hommage à des contributions et à des expériences d'envergure réalisées par des personnes qui ont marqué l'histoire tant au Canada qu'à l'étranger.

La CCN poursuivra le dialogue soutenu avec la Première Nation algonquine et d'autres peuples autochtones. Compte tenu des importants projets immobiliers entrepris ou proposés dans la région de la capitale, elle collabore étroitement avec les chefs et les communautés de la Première Nation algonquine. Il est impératif qu'elle continue d'élargir et d'approfondir ce dialogue. La CCN travaillera à maintenir de bonnes relations de travail dans un esprit de réconciliation, qui permettra à tous d'apprendre les uns des autres et de coopérer véritablement dans l'intérêt commun.

Dans le cadre de sa collaboration suivie avec la Ville d'Ottawa, la Ville de Gatineau et d'autres municipalités de la région de la capitale, la CCN cherchera à consolider ses rapports avec ces administrations en clarifiant les responsabilités et les rôles respectifs pour atteindre des objectifs communs. Elle examinera aussi la possibilité de relations avec des sociétés de transport en commun pour réduire les effets sur les espaces verts de la capitale.

La CCN poursuivra son programme du Labo d'urbanisme, qui offre aux leaders, aux experts et au public une tribune propice aux discussions et aux échanges d'idées sur divers thèmes récurrents et émergents liés à la capitale, dont la création de lieux autochtones, la recherche scientifique sur les terres publiques, la mobilisation des jeunes, la durabilité environnementale et le transport régional.

Au cours de la période de planification, la CCN s'attend aux résultats suivants quant à cette priorité.

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS

RELATIONS AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES

Court terme (1 ou 2 ans)

- Dialoguer avec les chefs autochtones par l'intermédiaire du Comité directeur sur l'île Victoria.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Travailler de concert avec la Première Nation algonquine à des projets de rayonnement et de mobilisation d'autres peuples autochtones.

Long terme (5 ans ou plus)

- Aller de l'avant avec la création d'un lieu revêtant une importance particulière pour les peuples autochtones dans la région de la capitale.

RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES ET LES PARTIES PRENANTES

Court terme (1 ou 2 ans)

- Aller de l'avant avec des consultations et des activités de rayonnement sur des projets importants, notamment avec les partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux et d'autres parties prenantes.
- Explorer la possibilité d'établir des relations avec les parties prenantes en transport en commun pour réduire l'impact environnemental sur les espaces verts de la capitale.
- Poursuivre le programme du Labo d'urbanisme pour susciter une plus grande collaboration.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Accroître le taux de satisfaction des intervenants démontré par des sondages.
- Poursuivre l'élaboration des chartes des relations avec les municipalités de la région de la capitale.

Long terme (5 ans ou plus)

- Renforcer les rapports de collaboration avec l'ensemble des partenaires et des intervenants.
- Devenir leader d'opinion en matière d'excellence en design urbain.

PROJETS COMMÉMORATIFS NATIONAUX

Court terme (1 ou 2 ans)

- Offrir un soutien au gouvernement et à d'autres partenaires pour la réalisation de projets de monuments, de lieux commémoratifs et d'œuvres d'art public dans la région de la capitale.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

- Établir un plan et une politique de gouvernance et d'entretien des ouvrages commémoratifs et des œuvres d'art public.

Long terme (5 ans ou plus)

- Établir des stratégies de partenariat et de financement.



TABLEAUX FINANCIERS

BUDGET DE FONCTIONNEMENT
POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS 2017 À 2019

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

FINANCEMENT	Budget 2018-2019	Budget 2017-2018	Prévision 2017-2018	Écart 2017-2018	Budget 2016-2017	Réel 2016-2017	Écart 2016-2017
Crédits de fonctionnement	68 117	67 591	65 354	(2 237)	67 806	68 467	661
Revenus	36 043	35 163	43 300	8 137	38 025	37 862	(163)
Financement du Fonds d'acquisition et d'aliénation	879	886	429	(457)	754	312	(442)
	105 039	103 640	109 083	5 443	106 585	106 641	56
DÉPENSES							
Planification à long terme	5 794	5 372	5 014	357	3 053	3 884	(831)
Intendance et protection ¹	74 316	75 328	76 898	(1 570)	79 111	70 901	8 210
Services internes	33 421	33 520	33 641	(121)	31 825	35 554	(3 729)
	113 530	114 220	115 553	(1 333)	113 989	110 339	3 650
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LE FINANCEMENT	(8 491)	(10 580)	(6 470)	4 110	(7 404)	(3 698)	3 706
REPORT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	25 469	29 711	32 972	3 261	36 036	39 120	3 084
Réaffectation du report entre les immobilisations et le fonctionnement	(381)	1 783	(1 033)	(2 816)	(1 550)	(2 450)	(900)
REPORT À LA FIN DE L'EXERCICE	16 597	20 914	25 469	4 555	27 082	32 972	5 890

1. Représente le programme plutôt que la structure organisationnelle.

BUDGET DES IMMOBILISATIONS
POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS 2017 À 2019

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

FINANCEMENT	Budget 2018-2019	Budget 2017-2018	Prévision 2017-2018	Écart 2017-2018	Budget 2016-2017	Réel 2016-2017	Écart 2016-2017
Crédits en immobilisations	40 312	24 305	23 500	(805)	22 399	22 789	390
Financement du Fonds d'acquisition et d'aliénation	3 000	3 000	3 000	0	12 000	8 375	(3 625)
	43 312	27 305	26 500	(805)	34 399	31 164	(3 235)
DÉPENSES							
Intendance et protection							
Routes et ponts	7 842	3 366	1 884	1 482	3 695	2 158	1 537
Propriétés historiques	13 801	3 640	15 515	(11 875)	14 370	13 706	664
Propriétés locatives	4 712	3 039	3 726	(687)	3 350	3 014	336
Mise en valeur de propriétés	4 568	463	597	(134)	1 996	956	1 040
Actifs verts	12 340	6 380	5 036	1 344	4 035	3 877	158
Autres	6 490	7 195	3 168	4 027	6 228	3 476	2 752
	49 753	24 083	29 926	(5 843)	33 674	27 187	6 487
Acquisitions de bien-fonds	3 000	3 000	3 000	0	12 000	8 375	3 625
	52 753	27 083	32 926	(5 843)	45 674	35 562	10 112
TOUS LES PROGRAMMES							
Équipement	1 115	775	1 362	(587)	2 480	2 003	477
TOTAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS	53 868	27 858	34 288	(6 430)	48 154	37 565	10 589
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LE FINANCEMENT	(10 556)	(553)	(7 788)	(7 235)	(13 755)	(6 401)	7 354
REPORT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	15 128	8 284	21 883	13 599	20 407	25 834	5 427
Réaffectation du report entre les immobilisations et le fonctionnement	381	(1 783)	1 033	2 816	1 550	2 450	900
REPORT À LA FIN DE L'EXERCICE	4 953	5 948	15 128	9 180	8 202	21 883	13 681

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2017 À 2023

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

ACTIFS FINANCIERS	Réel 2016-2017	Prévision 2017-2018	Budget 2018-2019	Projection 2019-2020	Projection 2020-2021	Projection 2021-2022	Projection 2022-2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	82 541	65 151	41 243	48 488	40 408	35 305	30 154
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés - train léger sur rail	63 105	64 072	65 040	0	0	0	0
Créances							
Ministères et organismes fédéraux	5 837	4 361	4 361	4 361	4 361	4 361	4 361
Autres	5 265	3 934	3 934	3 934	3 934	3 934	3 934
Placements	19 114	19 161	19 193	18 458	19 458	20 458	21 458
	<u>175 862</u>	<u>156 679</u>	<u>133 771</u>	<u>75 241</u>	<u>68 161</u>	<u>64 058</u>	<u>59 907</u>
PASSIFS							
Créditeurs et charges à payer							
Ministères et organismes fédéraux	1 879	1 952	1 952	1 952	1 952	1 952	1 952
Autres	19 908	20 684	20 684	20 684	20 684	20 684	20 684
Train léger sur rail	59 583	59 663	59 744	0	0	0	0
Provision pour nettoyage environnemental	50 831	50 139	41 360	35 152	34 652	34 652	34 652
Revenus reportés	16 355	13 600	13 131	12 662	12 193	11 741	11 289
Avantages sociaux futurs	8 921	8 763	8 635	8 517	8 408	8 308	8 216
Autres passifs	7 358	8 639	9 920	10 703	10 255	9 807	9 359
	<u>164 835</u>	<u>163 440</u>	<u>155 426</u>	<u>89 670</u>	<u>88 144</u>	<u>87 144</u>	<u>86 152</u>
ACTIFS (PASSIFS) FINANCIERS NETS	<u>11 027</u>	<u>(6 761)</u>	<u>(21 655)</u>	<u>(14 429)</u>	<u>(19 983)</u>	<u>(23 086)</u>	<u>(26 245)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS							
Immobilisations corporelles	627 107	642 601	670 881	711 184	718 200	728 168	743 025
Frais payés d'avance	2 522	2 503	2 503	2 503	2 503	2 503	2 503
Autres actifs non financiers	1 394	1 217	1 040	863	686	509	332
	<u>631 023</u>	<u>646 321</u>	<u>674 424</u>	<u>714 550</u>	<u>721 389</u>	<u>731 180</u>	<u>745 860</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ	<u>642 050</u>	<u>639 560</u>	<u>652 769</u>	<u>700 121</u>	<u>701 406</u>	<u>708 094</u>	<u>719 615</u>

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ
POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS 2017 À 2023

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

REVENUS	Réel 2016-2017	Prévision 2017-2018	Budget 2018-2019	Projection 2019-2020	Projection 2020-2021	Projection 2021-2022	Projection 2022-2023
Opérations de location et servitudes	22 499	23 504	24 075	24 587	25 300	26 410	26 846
Intérêts	1 742	1 723	1 312	1 398	1 210	1 130	1 034
Sous-location du siège social	1 724	2 277	2 277	1 729	0	0	0
Frais d'accès aux usagers	3 095	2 788	3 531	3 515	3 545	3 575	3 613
Recouvrements	6 478	9 462	3 390	1 593	1 593	1 593	1 359
Autres revenus	3 208	3 838	1 815	2 118	2 598	6 625	11 645
Gain net sur la cession d'immobilisations corporelles	0	0	0	7 711	0	0	0
	38 746	43 592	36 400	42 651	34 246	39 333	44 497
CHARGES							
Planification à long terme	4 138	5 014	5 794	5 984	5 768	5 262	4 889
Intendance et protection	92 348	93 525	89 613	86 744	83 483	83 707	84 433
Services internes	39 572	36 397	36 214	34 543	30 587	30 553	30 533
	136 058	134 936	131 620	127 271	119 838	119 522	119 854
DÉFICIT AVANT LE FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT DU CANADA	(97 312)	(91 344)	(95 220)	(84 620)	(85 592)	(80 189)	(75 357)
FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT DU CANADA							
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	68 467	65 354	68 117	72 536	64 497	64 497	64 497
Crédits parlementaires pour les immobilisations corporelles	22 789	23 500	40 312	59 436	22 380	22 380	22 380
	91 256	88 854	108 429	131 972	86 877	86 877	86 877
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(6 056)	(2 490)	13 209	47 352	1 285	6 688	11 520
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	648 106	642 050	639 560	652 769	700 121	701 406	708 094
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	642 050	639 560	652 769	700 121	701 406	708 094	719 615

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS 2017 À 2023

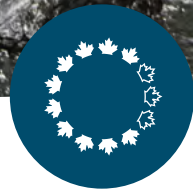
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Réel 2016-2017	Prévision 2017-2018	Budget 2018-2019	Projection 2019-2020	Projection 2020-2021	Projection 2021-2022	Projection 2022-2023
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(6 056)	(2 490)	13 209	47 352	1 285	6 688	11 520
Acquisition et amélioration d'immobilisations corporelles	(38 015)	(33 975)	(47 217)	(63 378)	(27 975)	(31 133)	(36 316)
Amortissement des immobilisations corporelles	18 076	18 481	18 937	19 771	20 959	21 165	21 459
Perte nette (gain net) sur la cession d'immobilisations corporelles	1 003	0	0	(7 711)	0	0	0
Produits de la cession d'immobilisations corporelles	0	0	0	11 015	0	0	0
Réduction de valeur d'immobilisations corporelles	83	0	0	0	0	0	0
	(18 853)	(15 494)	(28 280)	(40 303)	(7 016)	(9 968)	(14 857)
Variation des frais payés d'avance	(50)	19	0	0	0	0	0
Variation des autres actifs non financiers	956	177	177	177	177	177	177
	906	196	177	177	177	177	177
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(24 003)	(17 788)	(14 894)	7 226	(5 554)	(3 103)	(3 160)
ACTIFS (PASSIFS) FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	35 030	11 027	(6 761)	(21 655)	(14 429)	(19 983)	(23 086)
ACTIFS (PASSIFS) FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	11 027	(6 761)	(21 655)	(14 429)	(19 983)	(23 086)	(26 245)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS 2017 À 2023

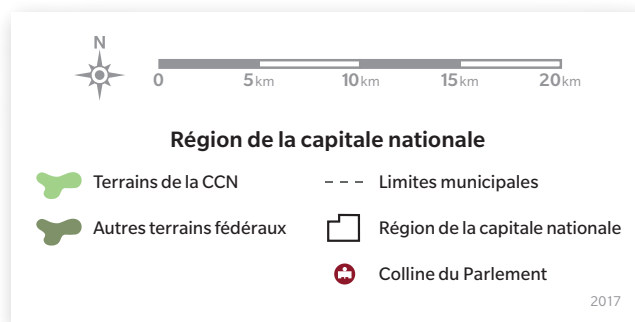
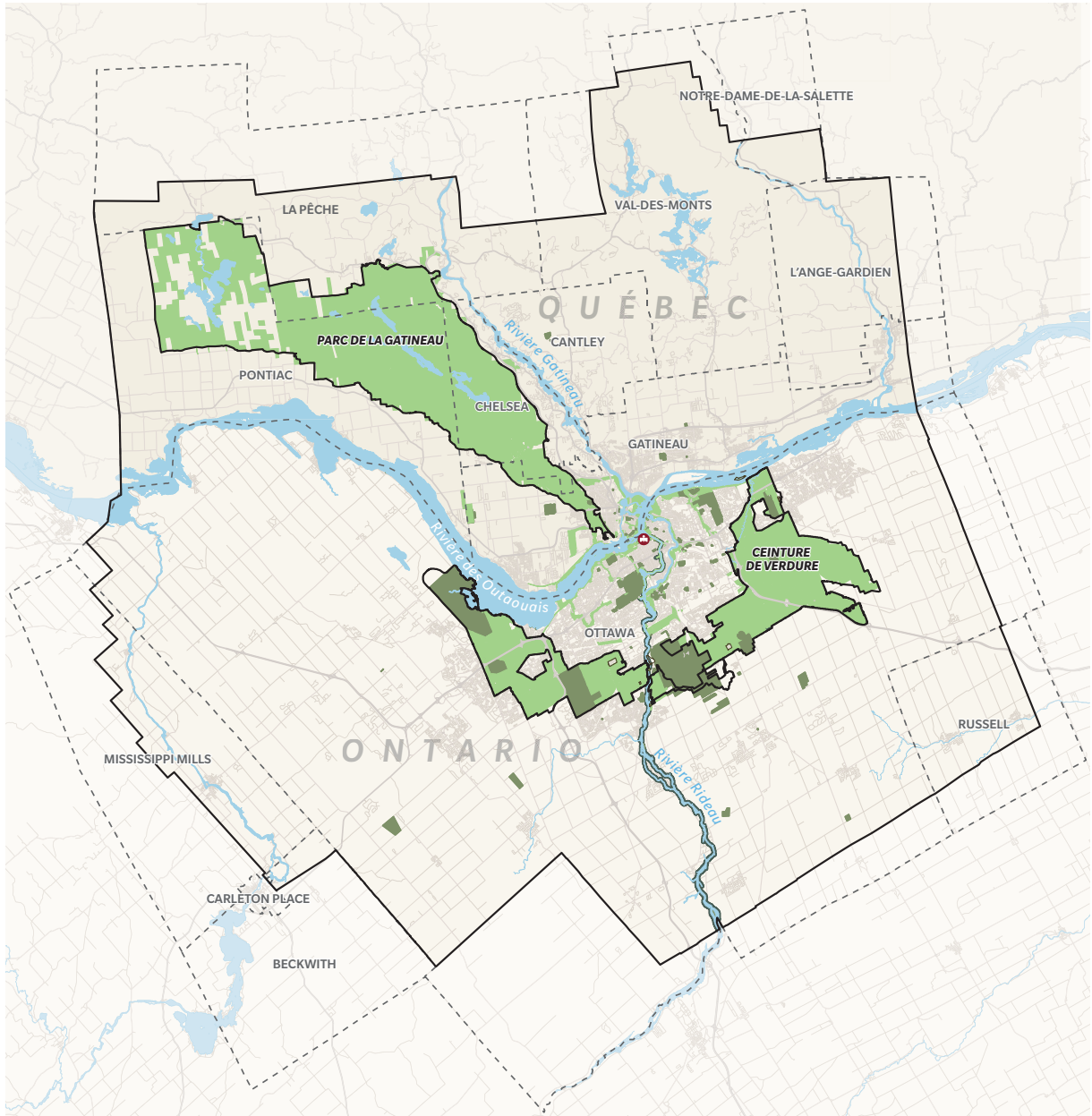
(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Réel 2016-2017	Prévision 2017-2018	Budget 2018-2019	Projection 2019-2020	Projection 2020-2021	Projection 2021-2022	Projection 2022-2023
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	4 337	(5 588)	(9 352)	(2 743)	(988)	4 647	9 781
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(14 013)	(10 788)	(13 556)	(55 787)	(6 092)	(8 750)	(13 933)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de placement	209	(47)	(32)	735	(1 000)	(1 000)	(1 000)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(9 467)	(16 423)	(22 940)	(57 795)	(8 080)	(5 103)	(5 152)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	155 113	145 646	129 223	106 283	48 488	40 408	35 305
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	145 646	129 223	106 283	48 488	40 408	35 305	30 154



ANNEXES

ANNEXE A :
 CARTE DE LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE ET DES TERRAINS DE LA CCN



ANNEXE B : PROGRAMME PLURIANNUEL DES IMMOBILISATIONS
POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 MARS 2018 À 2020

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Prévision 2017-2018		Budget 2018-2019		Projection 2019-2020	
ROUTES ET PONTS						
Programme du boulevard de la Confédération	679		1 030		1 750	
Réfection de ponceaux, parc de la Gatineau	241		150		150	
Reconstruction du pont tournant Hog's Back	0		1 114		6 312	
Réfection de la chaussée de la promenade du Lac-Philippe	0		0		3 995	
Réfection de la route d'accès O'Brien Willson	0		0		1 323	
Reconstruction du pont de la sortie LeBreton de la promenade Sir-John-A.-Macdonald	0		1 560		8 845	
Réfection du pont du Portage	190		2 665		6 307	
Réfection, autres routes et ponts	774		1 323		200	
	<u>1 884</u>	5 %	<u>7 842</u>	15 %	<u>28 882</u>	43 %
PROPRIÉTÉS HISTORIQUES						
Réfection de propriété, maison O'Brien	3 518		1 000		0	
Programme des résidences officielles	7 494		7 755		6 567	
Réfection de propriété, promenade Sussex	3 956		650		1 722	
Réfection de propriété, 25, rue George	0		2 323		0	
Réfection de propriété, 504, promenade Sir-George-Étienne-Cartier	0		1 470		5 956	
Réfection, autres propriétés historiques	547		603		600	
	<u>15 515</u>	45 %	<u>13 801</u>	26 %	<u>14 845</u>	22 %
PROPRIÉTÉS LOCATIVES						
Programme de réfection, propriétés locatives	918		2 440		1 250	
Réfection de propriétés, 30, rue Metcalfe et 100, rue Sparks	0		1 000		0	
Réfection de propriété, 50, promenade Sussex	1 460		1 272		0	
Réaménagement, 7, rue Clarence	1 348		0		0	
	<u>3 726</u>	11 %	<u>4 712</u>	9 %	<u>1 250</u>	2 %
MISE EN VALEUR DE PROPRIÉTÉS						
Réaménagement des plaines LeBreton	597	2 %	4 568	8 %	3 000	5 %
ACTIFS VERTS						
Réaménagement de la pointe Nepean	0		520		2 250	
Remplacement de rampes, canal Rideau	489		800		0	
Aménagement de site, ruines de l'usine de pâte à papier Bronson	283		1 698		900	
Aménagement de site, débarcadère Richmond	994		2 216		3 016	
Aménagement du parc riverain des berges sud	761		1 258		1 056	
Programme de réfection, parc de la Gatineau	464		650		50	
Programme de réfection des sentiers	1 075		2 639		582	
Autres projets et programmes, actifs verts	970		2 559		1 285	
	<u>5 036</u>	15 %	<u>12 340</u>	22 %	<u>9 139</u>	14 %
AUTRES						
Autres projets et programmes	3 168	9 %	6 490	12 %	5 393	8 %
ACQUISITIONS DE BIEN-FONDS	3 000	9 %	3 000	6 %	3 000	5 %
TOUS LES PROGRAMMES - ÉQUIPEMENT	<u>1 362</u>	4 %	<u>1 115</u>	2 %	<u>985</u>	1 %
	<u>34 288</u>	100 %	<u>53 868</u>	100 %	<u>66 494</u>	100 %

ANNEXE C : PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA REVITALISATION DES ACTIFS DE LA CCN, DE 2018-2019 À 2019-2020

Pour s'assurer que l'investissement de 55 millions de dollars du gouvernement procure les meilleurs avantages possibles et qu'il est utilisé là où l'on en a le plus besoin, la CCN a élaboré un plan de mise en œuvre fondé sur une approche globale pour qu'ainsi l'on s'occupe des besoins d'entretien dans toute la région de la capitale. Ce plan permettra à la CCN de commencer à s'occuper de l'entretien des actifs qui ont grand besoin de réparations dans les catégories suivantes :

SENTIERS, BERGES ET INFRASTRUCTURES

- Restauration des berges, des infrastructures et des sentiers endommagés par les graves inondations de 2017, dont les sentiers des Voyageurs, du Lac-des-Fées et de l'Île, la berge érodée de l'île Victoria et le stationnement du pont Champlain.

PONTS POUR LES VÉHICULES

- Importants travaux sur deux ponts pour les véhicules dont l'état est critique (pont de la sortie LeBreton de la promenade Sir-John-A.-Macdonald et pont tournant Hog's Back), et un dont l'état est passable (pont du Portage).

IMMEUBLES

- Travaux majeurs nécessaires sur des propriétés commerciales générant d'importants revenus dont l'état est critique, notamment le 504, promenade Sir-George-Étienne-Cartier, le 25, rue George et le 541, promenade Sussex.

ROUTES, PROMENADES ET MURS

- Travaux routiers prioritaires sur des routes et des promenades choisies dont l'état est mauvais ou critique, notamment la route d'accès O'Brien Willson et celle menant au camping du lac Philippe.

FONDS D'EXPLOITATION

- Des fonds d'exploitation ont été alloués à des interventions liées au cycle de vie de la collection de monuments commémoratifs et d'œuvres d'art public, à l'abattage et au remplacement d'actifs verts affectés par l'agrile du frêne, et à la rehabilitation d'emplacements.

ANNEXE D : MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE SUR LES DÉPENSES
DE VOYAGES, D'ACCUEIL, DE CONFÉRENCES ET D'ÉVÉNEMENTS

Le 16 juillet 2015, le gouverneur en conseil a demandé à certaines sociétés d'État, dont la CCN, d'harmoniser leurs politiques, lignes directrices et pratiques avec les politiques, directives et instruments connexes du SCT portant sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements, conformément à leurs obligations légales. Tous les aspects de la directive ont été adoptés, comme l'exigeait le SCT.

Le tableau suivant présente les dépenses annuelles totales de la CCN en frais de voyages, d'accueil, de formation et de conférences, et fournit des projections d'ici la fin du prochain exercice.

Dépenses annuelles de voyages, d'accueil et de conférences (en dollars)

	Réel 2016-2017	Prévision* 2017-2018	Budget** 2018-2019
VOYAGES	281 165	232 651	234 978
ACCUEIL	76 135	89 467	83 291
FORMATION ET CONFÉRENCES	452 250	426 859	431 127

* Les données repères sont fondées sur la moyenne de ces dépenses sur les trois exercices financiers précédents.

** Taux d'inflation estimé à 1 % pour la période de planification.

